

Bégard, le

- 4 AVR. 2025

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE GUINGAMP DU 07 AU 09 AVRIL 2025

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 36 - 04/25

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de Guingamp, afin de permettre le déplacement d'un citerneau et la création d'un branchement au droit du n° 15.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, rue de Guingamp, du 07 au 09 avril 2025, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : La circulation des piétons se renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAUR de Paimpol, qui réalise ces travaux pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise SAUR.

Le Maire



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT

Yves BOURDON

BEGARD